

Séance du samedi 15 novembre 2025

Date de la convocation: 10/11/2025

**Membres en
exercice : 14**

Présents : 8

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

***quinze novembre deux mille vingt-cinq l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,***

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Thomas HOURLIER,
Michèle MATHIEU, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Richard DETHYRE représenté par Olivier
MAGUET, Catherine PECHERY représentée par Annick IENZER,
Jacky PECHERY représenté par Thomas HOURLIER

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Emilie KONNERT, Barbara
LOUCHART

Absents:

VENTE DUNE MAISON - (DE 073 2025)

Le Maire présente au Conseil municipal la proposition de Madame Emilie Moutsis et de Monsieur Romain Petraud pour acquérir la maison sise 6, rue de l'Orme Quiard (AC 149) et son jardin (AC 648) pour un montant de 84 000 euros. Il rappelle que, suite à la délibération prise lors de la même séance du Conseil municipal de demander la rétrocession à la Commune par l'EPF des parcelles acquises par ce dernier au nom de la Commune le 22 novembre 2023, la Commune est en capacité de vendre ladite maison et son jardin, étant entendu que les deux opérations de rétrocession et de vente seront réalisées concomitamment le même jour.

Le Maire rappelle au Conseil municipal les différentes étapes ayant permis d'aboutir à cette opération de vente :

- 6 août 2022 : délibération autorisant une convention de portage foncier par l'EPF portant sur 13 parcelles bâties et non bâties permettant d'assurer la maîtrise des deux parcelles faisant l'objet de la vente de la maison et de son jardin
- 22 novembre 2023 : acquisition des 13 parcelles par l'EPF pour le compte de la Commune.
- 2024-2025 : division de la propriété cadastrée AC 148 en vue de constituer l'ensemble proposé à la vente objet de la présente délibération.
- Novembre 2025 : offre d'achat de la maison sise 6, rue de l'Orme Quiard (AC 149) et de son jardin (AC 648).
- 15 novembre 2025 : délibération du Conseil municipal pour une rétrocession totale par l'EPF des biens acquis le 22 novembre 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, DECIDE de vendre de gré à gré à Madame Emilie MOUTSIS et Monsieur Romain PETRAUD la maison sise au 6, rue de l'orme Quiard (AC 149) et son jardin (AC 648) pour un montant forfaitaire de 84 000 euros.

AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié de vente et tout document s'y rapportant.

AUTORISE le Maire à signer tout autre document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance

Annick IENZER



Le Maire

Olivier MAGUET

